

CONVOCACTION AU CONTROLE MEDICAL
(Médecin généraliste agréé)

DOCUMENT ORIGINAL à renvoyer par le MEDECIN au
Rectorat DBA1 21 rue St Etienne
45043 ORLEANS CEDEX 1

DSDEN d'Eure et Loir

Division des Personnels
Enseignants

Dossier suivi par :
Valérie Brûlé

02 36 15 10 58

sagipe@ac-orleans-tours.fr

15 Place de la République
CS 70527

28019 Chartres cedex

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE

à

Nom :

Prénom :

Fonction : PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE

Département et établissement d'affectation.....

Public

X

Privé

Conformément à l'art. 5(5^e) de la L.83-634 du 13/07/1983, les candidats doivent remplir "les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction".

En vue de votre installation vous voudrez bien vous présenter à un médecin généraliste agréé pour une visite médicale obligatoire et lui faire viser le certificat médical ci-joint (liste des médecins disponible à la direction des services départementaux de l'éducation nationale).

Vous n'aurez pas d'honoraires à verser au praticien, qui sera rétribué par les soins de mon administration au vu de la présente convocation et de l'attestation ci-dessous.

Chartres, le 22 juin 2017

Pour le Recteur et par délégation, Le Directeur
Académique, responsable du SAGIPE et par
délégation, la Secrétaire Générale


Hélène Reyhaud

Ne pas découper

DOCTEUR

CERTIFIE AVOIR PROCEDE A L'EXAMEN MEDICAL

DE M

A le Signature,

Timbre du praticien obligatoire

Montant des honoraires : 25€

Joindre impérativement un RIB

Indiquer le n° SIRET :

Cadre réservé à l'administration

Ordre à payer

Orléans le

SFACT : FAC0000045

ZEJ4

Tiers Chorus

Cachet et signature